

Les Conditions de Sortie

- Le **vol**, la **destruction** ainsi que la **revente** du véhicule sont les **SEULS** motifs de fin de contrat anticipée.
- Le contrat est soumis à un **engagement de 24 mois** !

	Si l'entretien* n'a pas été consommé	Si l'entretien* a été consommé	
		Contrat de <u>moins</u> de 6 mois	Contrat de <u>plus</u> de 6 mois
En cas de vol ou de destruction totale du véhicule		Les prélèvements s'arrêtent , le client n'est pas remboursé des sommes versées.	
En cas de revente du véhicule	Le client est remboursé de l'intégralité des sommes versées, déduction faite de 50€ de frais de dossiers	Le client est facturé des 6 premières mensualités (déduction faite des mensualités déjà versées), ainsi que la moitié des mensualités restantes (de la 7 ^{ème} à la 24 ^{ème})	Le client est facturé de la moitié des mensualités restantes

*: on entend par « entretien », toute prise en charge déjà effectuée par VWFS (par exemple: l'entretien sans vidange ou l'entretien avec vidange).

Avantages Clients



Des économies : remise par rapport à la valeur réelle de l'entretien payé au comptant.



Pas de surprise : pour le client, son entretien périodique lui coûte un montant fixe tous les mois (12€ ou 26€).



Pas d'inflation : il est protégé des éventuelles hausses de prix des pièces de rechange ou de la main d'œuvre.



De la rentabilité : l'entretien réalisé dans le réseau est un gage de qualité et garantit une valeur de revente maximale.



De la flexibilité : l'entretien peut être réalisé chez n'importe quel Réparateur Agréé en France.



Des services associés : une fois l'entretien effectué, le client voit son assistance routière prolongée de 2 ans ou 30.000km (SEAT à partir de 2023).

Contrat de **2 ans** ou **40 000 km**

pour les véhicules jusqu'à **13 ans / 220 000 km** à
la souscription du contrat

Seules restrictions:

- > Réservé aux clients **particuliers**
- > Immatriculation française et séjours à l'étranger de moins de 3 mois
- > Véhicules non modifiés et non utilisés sur circuit
- > Véhicules non utilisés en location de courte durée

> Contenu de l'offre :

Ce qui est inclus :	
Forfait entretien révision incluant la vidange de l'huile moteur	✓
Entretien intermédiaire ou Entretien sans vidange	✓
Appoint d'huile (1x sur la durée du contrat)	✓
Filtres (à air / huile / carburant / habitacle)	✓
Bougies d'allumage	✓
Balais d'essuie-glace avant	✓
Dose de lave-glace	✓
Liquide de frein	✓
Ce qui n'est pas inclus :	
Vidange de boîte automatique	✗
Remplissage du réservoir d'Adblue	✗
Amortisseurs avant et arrière	✗
Batterie de démarrage	✗
Embrayage / Kit d'embrayage	✗
Balais d'essuie-glace arrière	✗
Kit de courroie d'accessoires	✗
Lampes et ampoules	✗
Plaquettes / disques / tambours / garnitures (avant et arrière)	✗
Remplacement du liquide de refroidissement	✗



Véhicules électriques

Véhicules thermiques
& hybrides

Délai de carence
de **3 mois** à compter
de la date de
validation.

Depuis 2024,
clients renouvelant
=> **Non soumis** au
délai de carence.

Edition
Décembre 2024